

1519 (6 AOUT).

Exécutoire de l'ordonnance du 26 juillet 1519.

Mandement donné à Paris, en la chambre des monnoyes.

Ils envoient les patrons des écus au soleil, des blancs de 12 d. et de 10 d.

Et gardez les vielz fers jusques à ce que autrement en soit ordonné, et cloez les boistes et les nous envoyez par homme seur venant par deça.

(Sext. lib., fol. 2 v<sup>o</sup> à 4 r.)